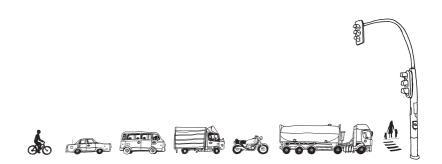
L'ESSENTIEL de la sécurité routière





40 ANS de sécurité routière FAITS ET CHIFFRES de l'accidentalité routière **LE PERMIS** de conduire **VÉHICULES**, règles et sanctions

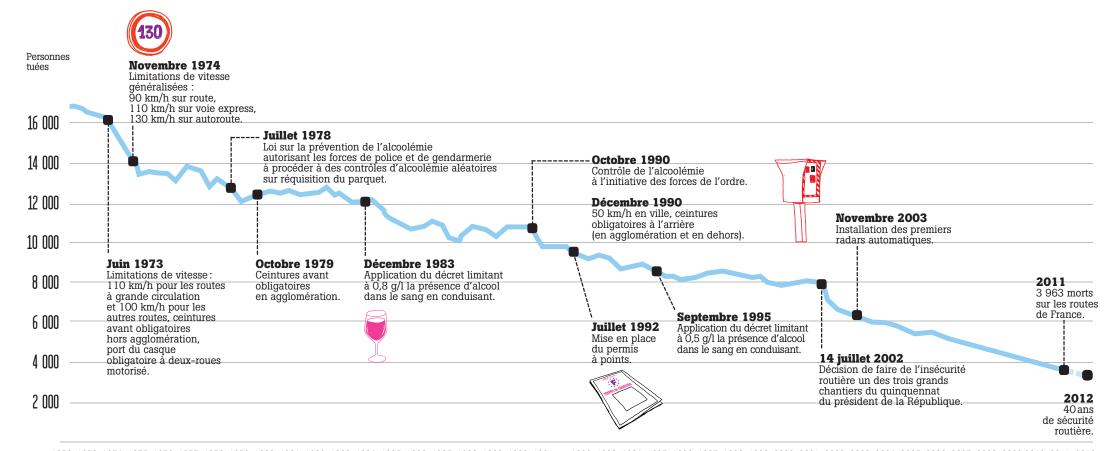
L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE N'EST PAS UNE FATALITÉ

Entre 1972 – date de création du Comité interministériel de la sécurité routière – et 2012, la mortalité sur les routes de France a été divisée par quatre, passant de 16 000 morts à moins de 4 000 morts.



Il aura fallu près de 30 ans pour passer de 16 000 à 8 000 personnes tuées sur les routes, et moins de 10 ans pour diviser à nouveau ce chiffre par deux.

Ces résultats démontrent la réelle prise de conscience des enjeux en matière de sécurité routière. Ils montrent aussi les efforts des usagers qui ont su modifier leur comportement.

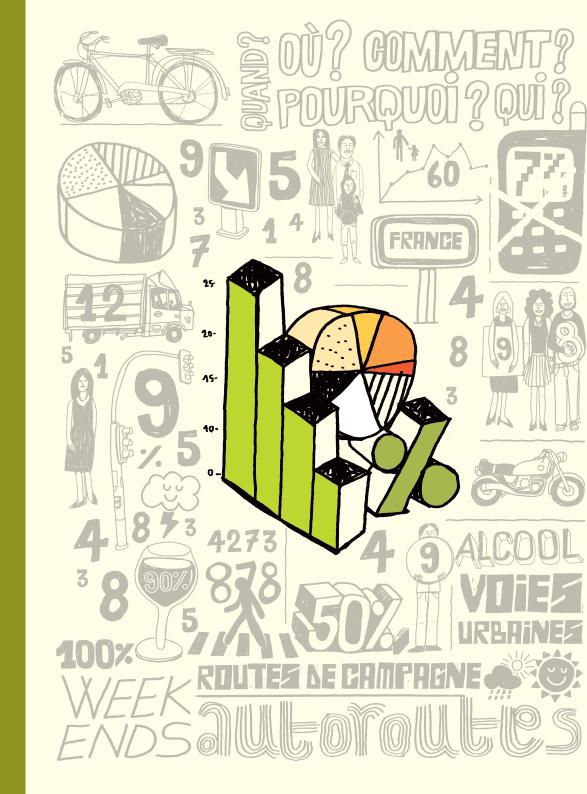


1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

2 // L'essentiel de la sécurité routière

Faits et chiffres de l'accidentalité routière

Qui? Quand? Quoi? Où? Comment et pourquoi?



ALCOOL, VITESSE, CEINTURE... CES RISQUES QUI TUENT

En France, l'alcool au volant et la vitesse sont la cause de la moitié des accidents mortels. L'absence du port de la ceinture et le téléphone portable au volant continuent, toutefois, de faire des victimes.

30% Of the second of the sec

mortels liés à l'alcool.

ALCOOL ET DROGUE

Le dépassement du taux

d'alcool légal est en cause dans 1 150 accidents mortels par an. Dans plus de 90 % des accidents mortels impliquant un conducteur avec un taux d'alcool positif, ce taux est supérieur à 0,8 g/l et dans plus d'un cas sur deux, il est supérieur à 1,3 g/l. Le mélange alcool et cannabis multiplie par 14 le risque d'accident.

VITESSE

Les dépassements de la

limitation de vitesse font partie des infractions les plus courantes chez les conducteurs impliqués dans un accident. Cependant, on observe une baisse régulière des dépassements des limitations de vitesse depuis le milieu de l'année 2002.

Les dépassements de vitesse de plus de 10 km/h concernent désormais un automobiliste sur dix. En revanche, les taux

sont nettement plus importants

d'un quart d'entre eux dépassent

chez les motocyclistes : plus

les limitations de vitesse.

FATIGUE

La fatigue et la somnolence sont

en cause dans un accident mortel sur cinq sur autoroute. En effet, après deux heures de conduite, le temps de réaction « normal » d'une seconde passe à deux secondes, surtout à cause de la fatigue visuelle.



CEINTURE

Plus de neuf personnes sur dix bouclent leur ceinture de

sécurité à l'avant, mais encore 14 % des passagers déclarent ne pas le faire systématiquement à l'arrière. Or, plus le taux de port de la ceinture diminue, plus la gravité des blessures causées par un accident augmente. Un quart des automobilistes tués ne portaient pas leur ceinture.

TÉLÉPHONE

Le téléphone au volant est une

source de distraction qui gêne la concentration des conducteurs. Téléphoner en conduisant multiplie par trois les risques d'accident. En France, près d'un accident corporel de la route sur dix est lié à l'utilisation du téléphone portable en conduisant.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

14 % des conducteurs ne respectent pas les distances de sécurité réglementaires.

Près de 6 % des accidents corporels sont des collisions par l'arrière ou en chaîne, provoquant le décès de plus de 200 personnes par an.

Outre la vitesse, ces accidents peuvent s'expliquer par une distance de sécurité insuffisante entre les véhicules.



À RETENIR

1150

vies auraient pu être sauvées, si tous les conducteurs avaient respecté les limites légales d'alcoolémie (moins de 0,5 g d'alcool par litre de sang).

700

vies auraient pu être sauvées, si tous les conducteurs avaient respecté les limitations de vitesse.

350

vies auraient pu être sauvées, si chacun avait bouclé sa ceinture à l'avant et à l'arrière.

6 %

c'est le pourcentage du temps passé au téléphone par les conducteurs de poids lourds pendant qu'ils conduisent.

8%

des accidents mortels sont dus à l'état de fatigue ou à un malaise du conducteur.

6 // L'essentiel de la sécurité routière // 2

LES JEUNES, PREMIÈRES VICTIMES DE LA ROUTE

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité des 15-24 ans, et touchent particulièrement les jeunes hommes.



DE O À 14 ANS

Avec une diminution de deux tiers des victimes, c'est la classe d'âge qui a le plus bénéficié depuis dix ans de la baisse de la mortalité routière.

DE 15 À 24 ANS

Alors qu'ils constituent 13 % de la population,

les 15-24 ans représentent un quart des personnes tuées sur les routes. Pour cette classe d'âge, la route est la première cause de mortalité. Ils paient également un lourd tribut en tant que passagers : plus d'un tiers des passagers tués ont entre 15 et 24 ans. 1000

jeunes âgés de 15 à 24 ans sont tués dans des accidents de la route chaque année.

DE 25 À 44 ANS

Les 25-44 ans sont particulièrement impliqués

dans les accidents mortels en tant que conducteurs de véhicules légers mais aussi de deux-roues motorisés. En effet, près de la moitié des usagers tués sur un deux-roues motorisé ont entre 25 et 44 ans.

DE 45 À 64 ANS

Un tiers des victimes d'accident de la route dans cette classe d'âge le sont en tant que piéton, cycliste ou passager.

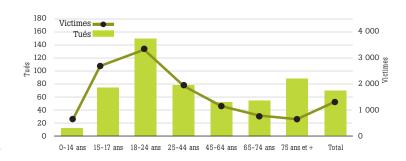
65 ANS ET PLUS

Les personnes âgées ont moins d'accidents, mais les conséquences sont plus graves du fait de leur plus grande vulnérabilité physique aux chocs. Les plus de 75 ans sont particulièrement exposés en tant que piétons : plus d'un

piéton tué sur trois a 75 ans ou plus.

>

NOMBRE DE VICTIMES ET DE PERSONNES TUÉES PAR MILLION D'INDIVIDUS DANS LA CLASSE D'ÂGE



À RETENIR

Les femmes

ont environ trois fois moins de risques d'être tuées sur la route que les hommes. Près d'une victime de la route sur quatre n'est pas conducteur, mais : piéton, cycliste ou passager.



8 // L'essentiel de la sécurité routière

des personnes tuées sur la route sont des hommes.

ROUTES DE CAMPAGNE : DANGER MAXIMUM

Plus de deux tiers des personnes tuées sur les routes le sont en rase campagne, alors que près de deux tiers des accidents corporels se produisent en milieu urbain.

AUTOROUTES

Les autoroutes forment le réseau routier le plus sûr.

Elles représentent 30 % du trafic et 7 % des accidents mortels.

VOIES URBAINES

Depuis 2000, le nombre de personnes tuées en ville a été divisé par deux. Cependant, sept accidents corporels sur dix se produisent encore en milieu urbain.

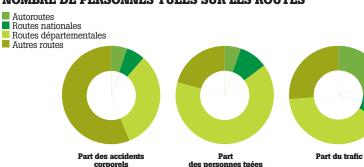
ROUTES DE CAMPAGNE

Avec 75 % des personnes tuées, les routes nationales et départementales sont les plus dangereuses car la fluidité du trafic favorise des vitesses élevées.

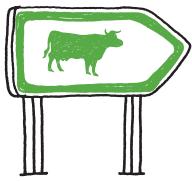




NOMBRE DE PERSONNES TUÉES SUR LES ROUTES







LA NUIT TUE PLUS QUE LE JOUR

On constate que le risque d'avoir un accident mortel la nuit est sept fois supérieur au risque diurne.

La nuit, on enregistre moins de 10 % des kilomètres parcourus, près de la moitié des décès sur la route et un tiers des hospitalisations. Un quart des accidents mortels de nuit se produisent entre 2 et 6 heures du matin. Fatigue, somnolence et alcool associés à une vitesse plus importante sont souvent à l'origine de ces accidents.

>

MÉTÉO: GARE AUX INTEMPÉRIES

Les débuts d'averse, surtout après une longue période sèche, sont des moments particulièrement dangereux et accidentogènes en raison de la perte d'adhérence.

À RETENIF

des personnes tuées (piétons, cyclistes ou occupants d'un véhicule) le sont à proximité

de leur domicile.

Les autoroutes

sont dix fois moins dangereuses que les routes nationales et départementales. **18 heures :** c'est l'heure à laquelle on constate le plus grand nombre d'accidents mortels en voiture.

10 // L'essentiel de la sécurité routière

DEUX-ROUES MOTORISÉ : LE MODE DE DÉPLACEMENT LE PLUS RISQUÉ

Si la mortalité routière a baissé de moitié en dix ans pour l'ensemble des usagers, elle a seulement diminué d'un tiers pour les motocyclistes.

1/4

des accidents mortels à moto ont lieu dans les régions d'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MOTOCYCI FTTFS

760 motards sont morts sur les routes en 2011, ce qui fait d'eux les usagers les plus vulnérables y compris au sein de la famille des deux-roues. Les motocyclettes représentent 1,5 % du trafic, mais 20 % des personnes tuées en 2011.

Le risque relatif des usagers de motocyclette est 20 fois celui des occupants de véhicule léger.



CYCI OMOTFURS

Les jeunes de 15 à 19 ans représentent près de la moitié des cyclomotoristes tués.

Dans la moitié des accidents impliquant un cyclomoteur, celui-ci était débridé.

VOITURES

La baisse de la mortalité a été particulièrement importante

pour les usagers de véhicule léger (-62 %), notamment grâce à la réduction des vitesses moyennes observée pour cette catégorie d'usagers.

1/2

C'est la proportion de personnes âgées tuées en tant que piéton.

PIÉTONS

Les accidents de piétons ne se produisent pas qu'en ville, 28 % d'entre eux sont tués en dehors des agglomérations. Les personnes âgées restent les plus exposées.

POIDS LOURDS

Les poids lourds représentent seulement 5 % des véhicules impliqués dans les accidents corporels, mais sont en cause dans un accident mortel sur sept.

🆍 ufi

BUNNAUD

VÉLOS



La pratique du vélo a beaucoup augmenté ces dernières années en raison de l'accroissement de la vente de vélos de loisir et de la mise à disposition de vélos en libre-service dans certaines villes. L'accidentalité des cyclistes demeure cependant encore assez faible avec seulement 4 % de l'accidentalité routière.

À RETENIP

Le risque d'être tué lors d'un accident est 20 fois plus élevé pour un motocycliste que pour un occupant de véhicule léger. 13 % des usagers de deux-roues motorisé déclarent qu'il leur arrive de ne pas mettre leur casque.

Plus d'une personne tuée sur quatre en voiture est un passager. L'hiver, le piéton est plus exposé

en raison de sa médiocre visibilité sur une période nocturne plus longue. Les accidents impliquant un poids lourd sont peu

nombreux mais sont beaucoup plus graves. En effet, ils sont impliqués dans un accident mortel sur sept.

LA FRANCE DANS LA MOYENNE DES PAYS EUROPÉENS

L'Union européenne s'était fixé l'objectif ambitieux de diviser par deux le nombre de personnes tuées sur les routes entre 2001 et 2010. Comme sept autres pays, la France a atteint cet objectif.

LE CONTEXTE

Aujourd'hui, aucun pays ne peut prétendre lutter seul contre l'insécurité routière sans tenir compte et s'inspirer des expériences et des bonnes pratiques des autres pays de la communauté européenne. Cela a permis d'améliorer les résultats en termes de réduction du nombre de victimes.



LE CLASSEMENT DES PAYS EUROPÉENS SELON LEUR MORTALITÉ ROUTIÈRE

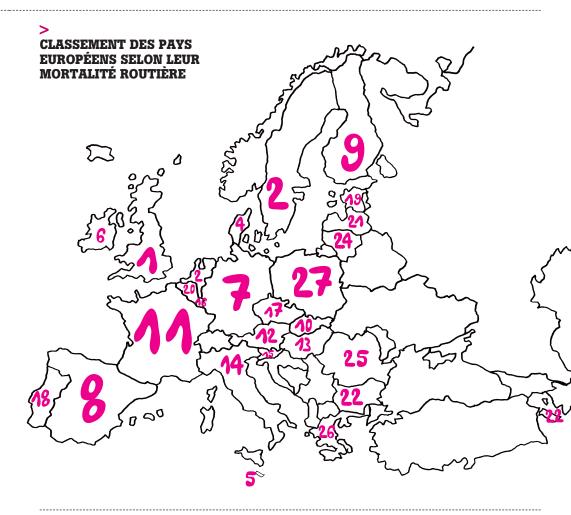
Si l'on considère le nombre de personnes tuées par million d'habitants, avec un taux de 61, la France se situe au niveau de la moyenne des pays de l'Union européenne et en onzième position, derrière le Royaume-Uni, la Suède, les Pays-Bas, le Danemark, Malte, l'Irlande, l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande et la Slovaquie.

Plusieurs études prouvent que la densité de la population est un facteur qui diminue les risques mortels, et non le contraire.

La position relativement médiocre de la France s'explique donc par quatre critères :

- densité assez faible, avec
 un trafic plus fort en zone rurale ;
- importance de l'alcoolémie ;
- fort taux d'accident
- de deux-roues motorisés ;
- vitesses excessives malgré une réelle amélioration.





La baisse de la mortalité en Europe

Depuis 2001, la baisse du nombre de personnes tuées sur les routes de l'UE (27) s'établit à 43 %. Huit pays ont atteint l'objectif européen de diviser par deux le nombre de morts sur leurs routes entre 2001 et 2010 : la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie, l'Espagne, le Luxembourg, la Suède, la France et la Slovénie.

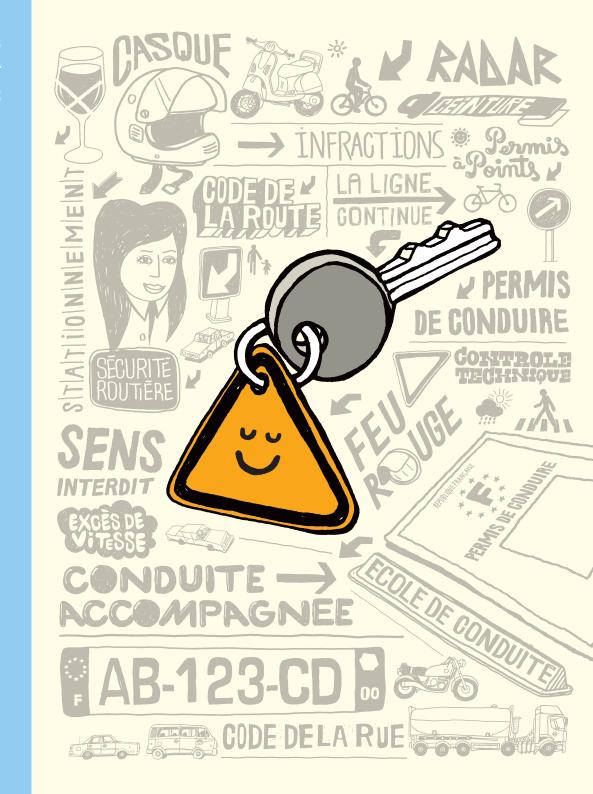
Un surrisque moto

En France, le risque par kilomètre parcouru à moto est 20 fois supérieur au risque par kilomètre parcouru en voiture. La France se retrouve juste devant le Portugal, l'Italie, Chypre et la Grèce et derrière tous les autres États membres de l'UE.

14 // L'essentiel de la sécurité routière L'essentiel de la sécurité routière

Le permis de conduire

Faisons le point sur le permis à points



LE PERMIS DE CONDUIRE, UN PERMIS À RESPONSABILITÉS

Le permis de conduire est un certificat de capacité, obtenu après une formation et un examen, attestant qu'une personne est apte à conduire dans l'espace public de circulation sans mettre en danger sa vie et celle des autres.

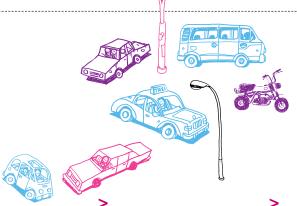
des conducteurs ont 10 points ou

des conducteurs ont tous leurs points.

plus sur leur permis.

CONDUIRE N'EST PAS UN ACTE ANODIN

La conduite est une responsabilité que prend le conducteur vis-à-vis de lui-même et des autres. C'est pourquoi, avec le système du permis à points, le permis de conduire n'est plus détenu « à vie ». Il est conçu comme un rappel à la vigilance permanente. Le permis à points a été mis en place le 1er juillet 1992 pour lutter contre l'insécurité routière qui, à l'époque, causait plus de 9 000 décès chaque année. Son fonctionnement est simple. Le permis est doté d'un capital maximal de 12 points (6 points pour les nouveaux conducteurs) et le conducteur se voit retirer un ou plusieurs points pour une infraction au Code de la route. Le nombre de points retirés sera d'autant plus grand que l'infraction commise sera grave.



40 millions

C'est le nombre de personnes titulaires du permis de conduire en France.

LE PERMIS À POINTS, UN PERMIS POUR SAUVER DES VIES

En sanctionnant les conducteurs qui ne respectent pas les règles, le permis à points responsabilise et protège le plus grand nombre d'usagers de la route. Depuis son instauration en 1992, ce système a contribué à réduire de plus de la moitié le nombre de personnes tuées sur les routes de France. Le comportement des conducteurs s'est amélioré avec, pour meilleur exemple, la diminution constante de la vitesse moyenne (près de 10 km/h entre 2003 et 2012) sur l'ensemble du réseau routier.

DEUX MOYENS POUR RÉCUPÉRER SES POINTS

Adopter un comportement responsable, en cessant de commettre des infractions:
les points perdus se récupèrent alors automatiquement, au bout de six mois si le conducteur n'a perdu qu'un seul point, au bout de deux ou trois ans s'il en a perdu plusieurs, en fonction du type d'infraction commise.
Suivre un stage de

— Suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière : la récupération de quatre points maximum est conditionnée par une formation pratique sur le rappel des comportements à risques et leurs conséquences sur l'accidentalité routière. Un stage peut être suivi tous les ans.

> LE PERMIS DE CONDUIRE A 110 ANS

1851

Loi relative «à la police du roulage et des messageries publiques» qui constitue le texte fondateur de la sécurité routière. 1899

Naissance du permis de conduire : un **certificat de capacité** est obligatoire sur tout le territoire français.

1917

Création des premières écoles de conduite.

1922

Le certificat de capacité devient le « permis de conduire ». Mise en place de différentes catégories et abaissement de l'âge minimum à 18 ans.

1957

L'enseignement des **règles de circulation** devient obligatoire dans les écoles de conduite.

18 // L'essentiel de la sécurité routière L'essentiel de la sécurité routière // 19

LE PERMIS DE CONDUIRE, PREMIER EXAMEN DE FRANCE

Premier examen de France avec 3,3 millions d'épreuves pratiques et théoriques chaque année, le permis de conduire s'est imposé comme un outil indispensable de mobilité. Pour devenir plus accessible et plus efficace, plusieurs formules sont désormais proposées.

Les principes de la conduite accompagnée

La conduite accompagnée est reconnue comme la meilleure formation : elle enregistre le meilleur taux de réussite à l'examen, tout en réduisant l'accidentalité des ieunes conducteurs.

La formation se fait en deux temps : 20 heures minimum en école de conduite avec un enseignant agréé puis, après accord de ce demier, dans un véhicule classique avec un accompagnateur choisi par le candidat. Pour cette seconde phase de l'apprentissage, il existe désormais trois options possibles : l'apprentissage anticipé de la conduite, la conduite supervisée et la conduite encadrée.

La sensibilisation à l'éco-conduite

L'enseignement à la conduite est affaire de citovenneté.

À ce titre, la formation au permis intègre maintenant une sensibilisation à l'écoconduite : pratiquer une conduite plus douce pour réduire les risques d'accident, l'émission de CO₂ et la consommation de carburant.

À partir de 16 ans, l'apprentissage anticipé de la conduite

La conduite accompagnée se déroule sur une période d'au moins un an et sur 3 000 kilomètres minimum. Désormais, l'accompagnateur n'est plus dans l'obligation d'avoir 28 ans révolus. Il doit cependant être titulaire du permis B depuis plus de cinq années consécutives. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors cadre familial.

À partir de 18 ans, la conduite supervisée

Cette nouvelle formule permet aux candidats, ayant suivi une formation traditionnelle d'au moins 20 heures de conduite en auto-école ou ayant échoué à l'épreuve pratique, de poursuivre leur formation afin de gagner en expérience, en temps et en argent. Avec l'accord préalable du formateur d'auto-école, cette pratique se déroule sur une durée de trois mois minimum et sur 1000 kilomètres minimum.

La conduite encadrée pour les jeunes préparant les diplômes professionnels menant aux métiers de la route

Cette nouvelle formule permet de rendre accessible la conduite accompagnée aux jeunes de 16 ans au moins, qui, dans le cadre de leur filière professionnelle (BEP, CAP de conducteur routier), accèdent avant leur majorité aux épreuves du Code et de conduite B. La délivrance du permis ne peut avoir lieu avant l'âge de 18 ans.

> LE PERMIS DE CONDUIRE A 110 ANS

Ordonnance de

Mise en place par l'État du **service** national des examens du permis de conduire.

Instauration du permis

Mise en application du permis probatoire. Le barème de perte de points est modifié.

Directive européenne généralisant, à partir de 2013. un modèle unique de permis de conduire européen.

L'épreuve du permis est désormais fondée sur un bilan de compétence et non plus sur un relevé d'erreurs

20 // L'essentiel de la sécurité routière L'essentiel de la sécurité routière // 21

Véhicules, règles et sanctions Circulons en toute sécurité



65 MILLIONS DE VÉHICULES EN CIRCULATION



LE PARC DE VÉHICULES GRANDIT

On estime à plus de 65 millions le nombre total de véhicules en circulation, dont plus de 38,6 millions de quatre-roues, plus de 2,5 millions de deux-roues motorisés et 25 millions de bicyclettes.

Parc roulant de véhicules motorisés immatriculés en France











600 000



1,5 MILLION



L'éthylotest obligatoire

Inscrit dans le dispositif global de lutte contre l'alcool sur la route, la possession d'un éthylotest à bord des véhicules terrestres à moteur est obligatoire à partir du 1er juillet 2012 (sauf pour les deux ou trois-roues ne dépassant pas 50 cm³).

Cette mesure a pour vocation de créer un réflexe d'autocontrôle chez les conducteurs et de les inciter à vérifier leur alcoolémie au moment de prendre la route.

Les éthylotests chimiques sont vendus dans de très nombreux points de vente, que ce soit dans la grande distribution ou dans le commerce de détail.

Tout défaut de présentation, lors d'un contrôle, d'un éthylotest non usagé et en cours de validité est sanctionné d'une amende forfaitaire de 11 euros à compter du 1er novembre 2012. Pour rappel, le taux d'alcool pour conduire doit être inférieur à 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.



_ ___

LE CONTRÔLE TECHNIQUE

Obligatoire depuis 1992 pour les voitures particulières, le contrôle technique a été renforcé en 2008 et en 2012, avec la mise en place des contre-visites pour les points de contrôle déjà existants mais n'en faisant pas l'objet. L'objectif du contrôle technique est de garantir le maintien d'un parc automobile de qualité.

2 ans

C'est la durée de validité du contrôle technique.

20,7 millions

de contrôles techniques effectués en 2011, dont 21 % de contrevisites pour les véhicules légers, 25 % pour les véhicules utilitaires et 11 % pour les poids lourds.

50%

des cyclomoteurs accidentés

Quand?

Le premier contrôle doit être effectué dans les six mois précédant le quatrième anniversaire du véhicule. Ensuite, les visites ont lieu tous les deux ans. Pour le calcul de l'âge du véhicule, il faut prendre en compte la date de sa première mise en circulation.

Où?

Il peut être réalisé dans l'un des centres agréés. Le prix : de 60 à 85 euros.

Comment?

Depuis le 1er janvier 2008, 116 points sont contrôlés. regroupés en dix fonctions : visibilité, équipements, structure et carrosserie, pollution et niveau sonore, liaison au sol, organes mécaniques, direction, identification du véhicule, éclairage et signalisation, freinage. Certains défauts constatés doivent faire l'objet d'une réparation, puis d'une contre-visite dans les deux mois suivant le contrôle. Enfin, une vignette indiguant la date du prochain contrôle est collée sur le pare-brise.

Ouelles sanctions?

Si le véhicule n'a pas passé le contrôle technique dans les délais, il en coûte au propriétaire une amende de 135 euros. En outre, la carte grise peut être confisquée jusqu'à la réalisation du contrôle, dans un délai d'une semaine. Le véhicule peut même être conduit à la fourrière.

En cas de vente d'un véhicule?

S'il a plus de quatre ans, son propriétaire doit effectuer un contrôle technique et transmettre à l'acquéreur un procès-verbal de moins de six mois.

24 // L'essentiel de la sécurité routière L'essentiel de la sécurité routière

PLUS DE 20 MILLIONS D'INFRACTIONS ROUTIÈRES CHAQUE ANNÉE

La sécurité routière passe par le respect des règles. En effet, si un écart à la règle ne provoque pas systématiquement un accident, une infraction au Code de la route est à l'origine de neuf accidents sur dix. Il y a deux niveaux d'infraction : les contraventions et les délits.

>

LES CINQ CLASSES DE CONTRAVENTIONS

Les contraventions sont classées par ordre croissant de gravité. Elles sont assorties d'une amende et, pour celles des $4^{\rm e}$ et $5^{\rm e}$ classes, d'une suspension du permis de conduire.

CONTRAVENTIONS		EXEMPLES
1 ^{re} classe		Non-présentation du permis de conduire, d'un éthylotest. Non-respect des règles de stationnement.
2 ^e classe	35€	Absence d'attestation d'assurance. Changement de direction sans clignotant.
3º classe	68 €	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec limitation supérieure à 50 km/h). Conduite avec des freins non conformes.
4º classe	135 €	Non-respect de l'arrêt au feu rouge. Non-port de la ceinture de sécurité. Non-respect des distances de sécurité. Refus de priorité. Usage d'un téléphone tenu en main en conduisant.
5° classe	jusqu'à 1500 €	Excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h.

>_

DES AMENDES POUR LES INFRACTIONS LES MOINS GRAVES

Elles sont notifiées par les policiers ou les gendarmes, par le biais d'un avis de procès-verbal. Le conducteur doit payer la somme due en temps et en heure, sous peine de devoir régler une amende forfaitaire majorée, avec un timbre-amende, par chèque ou sur Internet.



des condamnations en France correspondent à des délits routiers et contraventions de 5° classe.

>

LA JUSTICE POUR LES INFRACTIONS GRAVES

Elles sont relevées par procès-verbal envoyé par la police ou la gendarmerie au procureur de la République en cas de contravention de 5° classe et à l'officier du ministère public pour les autres cas. Le procureur de la République peut décider de poursuivre ou non. Si les poursuites sont engagées, il peut :

- décider d'une peine alternative aux poursuites (travail d'intérêt général, suspension du permis...);
- exiger le paiement d'une amende par ordonnance pénale susceptible de recours devant le tribunal (l'ordonnance pénale est un mode de jugement simplifié sans passage devant le tribunal);
- convoquer le conducteur devant le tribunal de police ou le juge de proximité.

>

LA PRISON POUR LES INFRACTIONS LES PLUS GRAVES

Les délits sont jugés par le tribunal correctionnel et passibles d'une peine d'emprisonnement, d'une amende lourde et d'autres peines complémentaires. Ils concernent par exemple la conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,8 g/l de sang.



26 // L'essentiel de la sécurité routière

LES RADARS ONT SAUVÉ **23 000 VIES**

Apparus en 2003 en France, les radars contribuent de manière significative à la baisse de la vitesse moyenne sur les routes et à la réduction du nombre d'accidents et de personnes tuées.

OUATRE TYPES DE RADARS POUR LE RESPECT DES VITESSES

Le radar fixe

Il est le premier à avoir été installé, dans routes, embarqué les zones les plus dangereuses pour les automobilistes. Il vise à réduire la vitesse des conducteurs et donc l'accidentalité routière.



Le radar mobile

Non signalé sur les dans un véhicule arrêté et positionné au bord de la route, il détecte et enregistre les excès de vitesse. Plus flexible que le radar fixe. il permet de contrôler les vitesses en tous lieux et de s'adapter ponctuellement aux circonstances (travaux, état du trafic).

Le radar discriminant

Il permet de différencier les catégories de véhicules et notamment les poids lourds en les contrôlant par rapport et plus constante. à leurs limitations de vitesse spécifiques. Il permet aussi d'identifier le véhicule en infraction dans le cas où plusieurs apparaissent sur le cliché.

Le radar vitesse movenne

Il s'agit d'une nouvelle technique destinée à sécuriser l'ensemble d'une portion de route à risque de manière plus efficace Le radar troncon calcule la vitesse movenne entre deux points, pour éviter les brusques ralentissements parfois effectués devant les radars fixes.

DEUX AUTRES TYPES DE RADARS POUR LE RESPECT DES FEUX

Le radar feu rouge

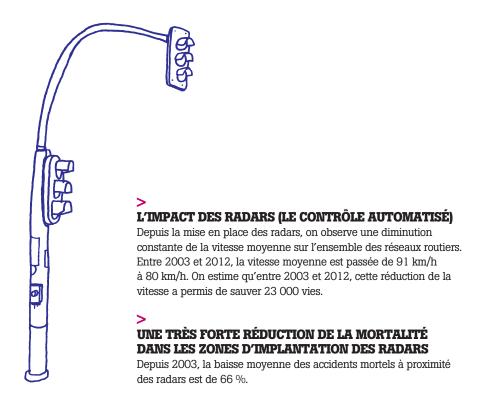
Déployé en agglomération, il repère et enregistre les infractions commises aux feux tricolores. C'est un outil indispensable pour mieux protéger les usagers vulnérables aux carrefours.

Le radar passage à niveau

Encore trop d'automobilistes s'engagent sur les passages à niveau sans respecter les feux clignotants les informant de la fermeture des barrières. Fonctionnant comme le radar feu rouge, il est destiné à limiter ces infractions extrêmement dangereuses.

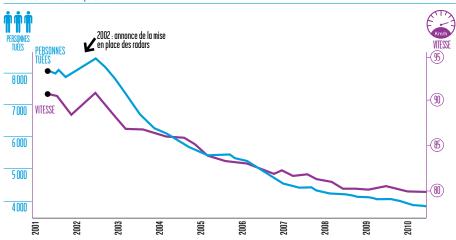






ÉVOLUTIONS COMPARÉES DE LA VITESSE





28 // L'essentiel de la sécurité routière L'essentiel de la sécurité routière // 29 -

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

www.securite-routiere.gouv.fr

>

POUR FAIRE LA FÊTE SANS DANGER:

www.ckisam.fr

>

ALLÔ SERVICE PUBLIC:

39 39

www.service-public.fr

>

POUR CONNAÎTRE VOTRE CAPITAL DE POINTS :

www.interieur.gouv.fr

>

POUR TOUTES INFORMATIONS SUR VOS TRAJETS:

www.bison-fute.equipement.gouv.fr

N° Vert: 0 800 100 200

>

EN CAS D'ACCIDENT, APPELEZ LES NUMÉROS D'URGENCE :

15: SAMU

17: Police, Gendarmerie

18: Pompiers

112 : Toutes urgences depuis un téléphone mobile

>

POUR CONTACTER VOTRE PRÉFECTURE, TAPEZ:

www.votre département.pref.gouv.fr

Exemples:

www.somme.pref.gouv.fr www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

